

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois pouvoir rectifier une allégation du député de York-Sud. Le délai limite n'expire pas ce soir, mais bien demain soir, mercredi.

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LA RÉDUCTION GRADUELLE DES TAUX D'INTÉRÊT PAR LA BANQUE DU CANADA EN RAISON DU CHÔMAGE

L'hon. George Hees (Prince Edward-HasTINGS): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que, de façon évidente, le chômage constitue maintenant notre plus grave problème économique et que les taux d'intérêt élevés ralentissent l'activité économique, génératrice d'emplois, le gouvernement songe-t-il à demander à la Banque du Canada de réduire graduellement les taux d'intérêt afin que l'activité économique et l'emploi puissent s'accroître à la plus rapide cadence possible?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, il est généralement reconnu que la réduction des taux d'intérêt aurait pour effet de stimuler l'économie et d'accroître l'emploi; en conséquence, le gouvernement consentirait-il à pendre cette importante mesure en considération afin que le chômage cesse de croître au rythme actuel, fort alarmant?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, dès que l'honorable représentant se dira convaincu que l'inflation a été enrayerée.

L'hon. M. Hees: Pardon?

LES POSTES

LE CONFLIT POSTAL À MONTRÉAL—LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT AUX EMPLOYÉS DE LAPALME

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor. Comme il n'a pas jugé bon de faire une déclaration à la Chambre au sujet de ses pourparlers avec les chauffeurs à Montréal, puis-je lui demander si le gouvernement veut encore que l'ancienneté des hommes à être embauchés soit respectée pour une période de trois mois ou cette position

[M. l'Orateur.]

a-t-elle été modifiée? J'ai cru comprendre qu'elle serait conservée pour une période de trois mois au sein des syndicats postaux dans la Fonction publique, mais qu'après cela, elle ferait l'objet d'un nouvel arrangement. Le ministre expliquerait-il la situation actuelle?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le député l'a rappelé, on propose actuellement un arrangement spécial relatif à l'ancienneté pour les chauffeurs de G. Lapalme, et l'offre a été faite avec le consentement du Conseil des syndicats des postiers. À la fin des trois mois, la liste d'ancienneté des chauffeurs au sein de la Fonction publique et telle qu'elle sera alors et celle des anciens chauffeurs de Lapalme n'en formeront plus qu'une seule.

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce à dire que les camionneurs de Lapalme passeront à la fin de la liste parce qu'ils n'auront que trois mois d'ancienneté par rapport aux années de service des autres employés? Deuxièmement, lorsque le gouvernement en a discuté avec le conseil des Unions des employés des Postes, se réservait-il de décider par quelle unité de négociation ces chauffeurs seraient représentés s'ils acceptaient le régime proposé par le gouvernement, et ce dernier avait-il le droit de décider de quels syndicats ils pourraient faire partie et quelle serait leur unité de négociation?

M. l'Orateur: À l'ordre.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, il n'appartenait pas au gouvernement de décider à quel syndicat ils pourraient se joindre, et le gouvernement n'avait pas l'intention de forcer ces chauffeurs ou n'importe quels autres à devenir membres d'un syndicat de son choix. La loi est explicite à ce sujet et les employés sont libres de choisir. Le gouvernement n'a pas essayé et il n'essaiera pas d'exercer aucun droit pour affecter leur choix ou le faire pour eux. J'ai dit que cet arrangement spécial accordant trois mois d'ancienneté a été proposé avec l'assentiment de l'Union des employés des Postes. Il vaudrait au moins pour la période qui suivait l'entrée dans la fonction publique avec le consentement du syndicat auquel ils appartiendraient.

M. Lewis: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il y avait une autre déclaration dans le communiqué publié par le ministre le 7 avril. C'est le document sur lequel je fonde ma question et il stipule que le salaire des employés serait de \$3.25 s'ils acceptaient de rentrer dans la fonction publi-